

Séance du 20 janvier 2025 Délibération n° 20012025-02	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 12 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 1 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 16 janvier 2025 Date d'affichage : 16 janvier 2025	Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Daniel MAYANOBE, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Demande de subventions – Rénovation de l'éclairage du stade de football d'honneur de Montbazens en technologie LED	Excusées : Aurore BORREDA, Régine BROS (pouvoir donné à J. MOLIERES). Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage du stade de football d'honneur de Montbazens en technologie LED. Ce projet permettrait de diminuer de 45% la puissance et donc la consommation actuelle de l'éclairage.

Pour Information, la rénovation de l'éclairage en technologie LED permettrait d'obtenir une homologation de niveau E6 FFF. En d'autres termes, cela permettrait de disputer des matchs nocturnes de niveau district jusqu'au niveau régionale 2 compris.

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage du stade de Montbazens en technologie LED et informe le Conseil Municipal que l'enveloppe globale du projet s'élèverait à 28 275 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, du SIEDA et du District de l'Aveyron au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) avec un plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :	28 275 € HT
Recettes prévisionnelles :	
DETR 2025 (40%)	11 310.00 € HT
SIEDA (30%)	8 482.50 € HT
FAFA - District de l'Aveyron (10%)	2 827.50 € HT
Autofinancement Commune (20%) :	5 655.00 € HT

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

2^{ème} semestre 2025

Mise en œuvre de l'éclairage LED

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage du stade en technologie LED ;

- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle du projet d'un montant de 28 275 €HT. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au Budget ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et mandate le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, du SIEDA et du District de l'Aveyron au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur ;
- **MANDATE** le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 24 janvier 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Yannick RECOULES

Le Maire,

Jacques MOLIERES

